

ATTESTATION – INSCRIPTION – PERSONNE PHYSIQUE
VIDE GRENIERS de la St Michel OU de la Gare (rayez la mention inutile)
se déroulant le à Quesnoy-sur-Deûle.

Le Règlement Général de Protection des Données, entré en application le 25 mai 2018, s'impose aux organisateurs des vide-greniers. En renseignant et en signant votre attestation, vous acceptez que vos données fassent l'objet d'un traitement informatisé, utilisé et exploité par la municipalité ou par l'association de la Gare ⁽¹⁾ dans le cadre de cet événement (gestion, statistiques, tenue du registre des participants prévu par l'article 321-9 du Code Pénal). Conformément à l'article 5 du RGPD, vos données seront conservées 6 ans à compter de leur date d'enregistrement (art. 8 du Code de Procédure Pénale relatif à la prescription de l'action publique).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le responsable du traitement s'engage à ne pas les divulguer, ne pas les transmettre, ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles.

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer à leur utilisation et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données (voir en Mairie), s'il s'agit d'une activité communale ou, à défaut, au président de l'association : M. Bernard BLONDEL au 9 rue de la Gendarmerie à Quesnoy-sur-Deûle.



Je soussigné(e),

nom de naissance : nom (marital s'il y a lieu) :

prénom : né(e) le : à : département :

adresse : ville : code postal :

tél : titulaire de la pièce d'identité (Carte N^{ale} Identité – Passeport) (rayez la mention inutile) :

n° : délivrée le : par :

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du code du commerce) ;
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art.R 321- 9 §2 du Code pénal).

Fait à le

Signature :

(1) s'il s'agit du vide-greniers de la St Michel, la protection de vos données est à la charge de la municipalité alors que celui de la Gare concerne l'association éponyme.

..... ✂

ATTESTATION – INSCRIPTION – PERSONNE PHYSIQUE
VIDE GRENIERS de la St Michel OU de la Gare (rayez la mention inutile)
se déroulant le à Quesnoy-sur-Deûle.

Le Règlement Général de Protection des Données, entré en application le 25 mai 2018, s'impose aux organisateurs des vide-greniers. En renseignant et en signant votre attestation, vous acceptez que vos données fassent l'objet d'un traitement informatisé, utilisé et exploité par la municipalité ou par l'association de la Gare ⁽¹⁾ dans le cadre de cet événement (gestion, statistiques, tenue du registre des participants prévu par l'article 321-9 du Code Pénal). Conformément à l'article 5 du RGPD, vos données seront conservées 6 ans à compter de leur date d'enregistrement (art. 8 du Code de Procédure Pénale relatif à la prescription de l'action publique).

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le responsable du traitement s'engage à ne pas les divulguer, ne pas les transmettre, ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles.

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer à leur utilisation et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au délégué à la protection des données (voir en Mairie), s'il s'agit d'une activité communale ou, à défaut, au président de l'association : M. Bernard BLONDEL au 9 rue de la Gendarmerie à Quesnoy-sur-Deûle.



Je soussigné(e),

nom de naissance : nom (marital s'il y a lieu) :

prénom : né(e) le : à : département :

adresse : ville : code postal :

tél : titulaire de la pièce d'identité (Carte N^{ale} Identité – Passeport) (rayez la mention inutile) :

n° : délivrée le : par :

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du code du commerce) ;
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art.R 321- 9 §2 du Code pénal).

Fait à le

Signature :

(1) s'il s'agit du vide-greniers de la St Michel, la protection de vos données est à la charge de la municipalité alors que celui de la Gare concerne l'association éponyme.